

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance Publique du

### 18 mai 2016

## Compte-rendu

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **18 mai 2016**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 12 mai 2016

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Brouwers, Deglise-Favre, Fievet, Rizzo, Montvuagnard, et Dejardin, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

M. Brouwers	à	M. Pellicier
M. Deglise-Favre	à	M. Bruyère
M. Rizzo	à	M. Calone

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	23
Votants	:	26

Mme L'Ahélec est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### **16-68- Convention de groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs aux services de téléphonie fixe et mobile**

*M. le Maire explique que les services de téléphonie fixe et mobile ont fait l'objet d'une réflexion en vue de réduire les coûts il y a quelques années, mais que ce groupement de commande permettra compte-tenu du volume de commandes de faire des économies significatives.*

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs aux services de téléphonie fixe et mobile,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- Désigne M. Raymond PELLICIER en tant que représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Poisy, et M. Jean BOURGEOUX, en tant que suppléant.
- Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la passation, l'attribution et l'exécution de cet accord-cadre avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

### **16-69- Convention de groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs aux prestations de télécommunication**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les prestations de télécommunication.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

- Désigne M. Raymond PELLICIER, en tant que représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Poisy, et M. Jean BOURGEAUX, en tant que suppléant.
- Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la passation, l'attribution et l'exécution de cet accord-cadre avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**16-70 Convention d'adhésion au service de de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Savoie**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire de signer ladite convention

**16-71 SYANE – contribution communale au financement des investissements et des charges d'exploitation relative à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – approbation du plan de financement**

*M. Bourgeaux explique que les consommateurs paieront l'électricité qu'ils prélèvent aux bornes. M. le Maire explique que compte-tenu du nombre de véhicules électriques croissant sur la commune c'est un geste de la commune pour faciliter le quotidien des administrés. M. Bourgeaux ajoute que la commune va se doter d'un véhicule électrique pour le service animation, véhicule financé par la publicité des entreprises. Une société qui travaille déjà avec Sillingy et Faverges, entre autres, est chargée de démarcher les entreprises qui souhaitent apposer de la publicité sur ce véhicule. L'assurance l'entretien courant.*

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement et les montants des contributions communales,
- **S'engage** à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application du plan de financement,
- **S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

**16-72 conditions d'accueil pour Travaux d'Intérêt Général**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **autorise** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'accueil des personnes condamnées à une peine de Travaux d'Intérêt Général

**16-73 Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs de Logement social 2016-2021 de la Communauté de l'agglomération d'Annecy**

*Mme Bertholio explique que le PPGIDL fera l'objet d'un nouvel examen en fonction des évolutions législatives en 2017.*

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **rend** un avis favorable sur le projet de PPGIDL 2016-2021 de la C2A ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions de mise en œuvre afférentes au PPGIDL.

**16- 74 Attribution d'une subvention à la Prévention Routière de la Haute-Savoie**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Accorde** une subvention de 150€ à la Prévention Routière de la Haute-Savoie pour la soutenir dans ses actions de prévention.

### **16-75 Budget Principal – Décision modificative n°1**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2016, comme suit :

#### **Section d'Investissement**

Opération 21-Centre administratif	20 000.00
Opération 32-Bâtiments scolaires	66 000.00
Opération 34-Bâtiments communaux	-66 000.00
Opération 37-Voirie communale	-20 000.00

**Total section d'investissement** **0.00**

### **16-76 Services périscolaires- Règlement intérieur - Approbation**

*Mme Lassalle explique que deux commissions scolaires se sont tenues en présence des parents, et que suite à cela des modifications ont été apportées au règlement. Les inscriptions se sont désormais 72h à l'avance, contre le mercredi pour la semaine suivante auparavant. Une garderie libre sans activité est mise en place jusque 17h15, et la garderie du soir est prolongée jusque 18h30. Les tarifs ont été augmentés de 2%.*

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Adopte** le règlement intérieur des services périscolaires municipaux (restaurant scolaire et garderies périscolaires), pour l'année scolaire 2016-2017

**Décisions consenties par le Conseil Municipal au Maire pour exercer au nom de la Commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire rend compte des décisions suivantes :**

**DECISION DU MAIRE n°2016-65 Fournitures et pose de menuiseries extérieures sur le bâtiment de l'ex école maternelle du Chef-Lieu – Attribution – en date du 6 mai 2016**

Le Maire de la Commune de POISY

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°14-40 du 07 avril 2014 donnant délégation à M. le Maire pour les fonctions énumérées à l'article L2122-22 dans les conditions prévues par ce dernier,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée

**DECIDE**

**Article 1** – Le marché relatif à la fourniture et la pose de menuiseries extérieures sur le bâtiment de l'ex école maternelle du Chef-Lieu est attribué à l'entreprise suivante ayant présenté l'offre la mieux-disante : ALUGLASS située à 74330 POISY pour un montant de 20 259 € HT soit 24 310,80 € TTC.

**Article 2** – Le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

**DECISION DU MAIRE n°2016-66 Marché PA16-02 – Prestations de débroussaillage et d'élagage des voies communales – Attribution – en date du 6 mai 2016**

Le Maire de la Commune de POISY

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°14-40 du 07 avril 2014 donnant délégation à M. le Maire pour les fonctions énumérées à l'article L2122-22 dans les conditions prévues par ce dernier,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée

**DECIDE**

**Article 1** – Le marché relatif aux prestations de débroussaillage et d'élagage des voies communales est attribué à l'entreprise la mieux-disante : SARL PAGET HERVE ET FILS située à 74330 MESIGNY. Ce marché est un marché à bons de commandes, avec un minimum de prestations annuels de 3 000 € HT et un maximum annuel de 20 000 € HT.

Le présent marché est conclu de sa notification au 30 avril 2017. Il pourra ensuite être reconduit 2 fois, par reconduction expresse et ne pourra dépasser la date du 30 avril 2019.  
Article 2 – Le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

DECISION DU MAIRE n°2016-67 Marché PA16-03 – Acquisition, pose et maintenance de trois panneaux d'information lumineux – Attribution – en date du 6 mai 2016

Le Maire de la Commune de POISY

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°14-40 du 07 avril 2014 donnant délégation à M. le Maire pour les fonctions énumérées à l'article L2122-22 dans les conditions prévues par ce dernier,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée

DECIDE

Article 1 – Le marché relatif à l'acquisition, la pose et la maintenance de trois panneaux d'information lumineux est attribué à l'entreprise la mieux-disante : SARL COBRA située à 73410 ALBENS pour un montant de 20 835 € HT soit 25 002 € TTC sur la variante correspondant à la fourniture de trois panneaux lumineux d'information « Full couleur ».

Article 2 – Le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Questions diverses**

*Jumelage*

Le groupe de travail continue son travail et deux pistes principales se dessinent, un jumelage avec une commune d'Italie ou avec une ville de Suède. Le Maire remercie les membres de ce groupe de travail pour leur implication.

*Réunions de quartier*

Vendredi 03 juin

18h00 : Réunion des quartiers des Creusettes, Sous les Vignes, Brassilly (RDV Parking Ecole Brassilly)

19h30 : Réunion des Quartiers Monod - Vernod (RDV au lavoir - Carrefour Monod et chemin des Pacheux)

Samedi 04 juin

09h00 : Réunions des Quartiers de Moiry et Ronzy (RDV Parking chemin des mousserons)

10h30 : Réunion du Quartier du Chef-Lieu (RDV Place de la Mairie)

Vendredi 17 juin

18h00 : Réunion du Quartier de Marny (RDV Abribus - Route des Epinettes)

Samedi 18 juin

09h00 : Réunion du Quartier de Charneuse (RDV Creux du Mion - Route de Charneuse)

10h30 : Réunion des Quartiers du Lachat et Macully (RDV Parking Croix des Places)

11h30 : Réunion du Quartier du Crêt de Charvanod (RDV Local de l'Association du Crêt de Charvanod - 140, rue des argousiers)

*Sortie-nature "Plantes et fleurs du marais et de la montagne d'Age"*

Animation gratuite mais inscription obligatoire à l'accueil de la mairie Samedi 04 juin de 9h à 12h

*Brocante vide-grenier*

La brocante organisée par le Comité des Fêtes se tiendra le dimanche 5 juin